



A V I S P U B L I C

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

Veillez prendre en considération que le présent avis public remplace l'avis public intitulé « Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum du secteur concerné représentant la zone I1-21 ainsi que les zones contigües : soit les zones Mix-03, Mix-04, R1-12 » datée du 6 février 2018 et annulé le 12 février 2018.

Second projet de règlement #2018-01-401, adopté le 5 février 2018, modifiant le règlement de zonage, afin d'augmenter la superficie d'implantation maximale pour un bâtiment principal à des fins industrielles dans la zone I1-21.

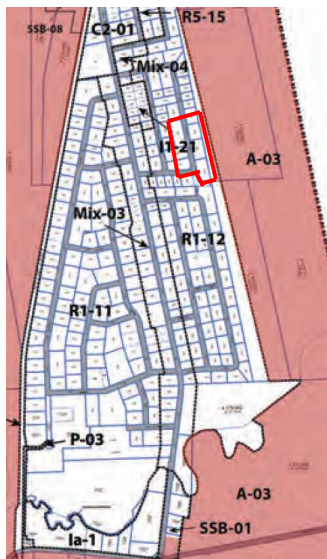
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 31 janvier 2018, le conseil a adopté le second projet de règlement no 2018-01-401 modifiant le règlement de zonage, afin d'augmenter la superficie d'implantation maximale pour un bâtiment principal à des fins industrielles dans la zone I1-21.
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité au :

185 rue Principale, Ste-Sabine, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Une copie du résumé du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande à l'adresse et aux heures mentionnées précédemment.

3. Pour être valide, toute demande doit :
 - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite.
 - être reçue au bureau de la municipalité, 185 rue Principale Ste-Sabine, au plus tard le **20 février 2018**.
 - être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
4. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura à être approuvé par les personnes habiles à voter.



Donnée à Ste-Sabine ce 12^e jour de février 2018.